

Conseil d'administration n°52 du 31 janvier 2025 Procès-verbal

Présents :

Ville de Toulouse :

Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'isdaT, Adjointe au Maire
Monsieur Samir Hajije, Conseiller municipal délégué

Métropole

Madame Nina Ochoa

État :

Monsieur Frédéric Bourdin, Directeur adjoint délégué
Madame Marie-Béatrice Angele, Conseillère aux arts plastiques

Collège des personnels enseignants :

Monsieur Hervé Ambal
Messieurs Yannick Callier
Monsieur Olivier Huz
Monsieur Serge Provost
Monsieur Thierry Vosdey

Collège des personnels non-enseignants :

Monsieur Xavier Saint-Criq

Collège des étudiants :

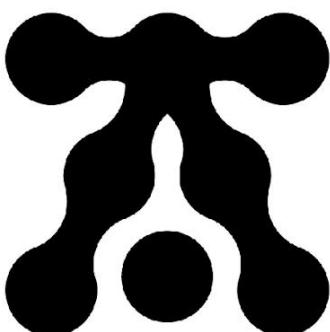
Madame Salomé Ansel

Invités :

Monsieur Alain Combres, Directeur général par intérim et Directeur de projet
Madame Jeanne Falzon, Directrice administrative et financière
Monsieur Alexandre Durand, Directeur général Culture - Ville et métropole de Toulouse
Madame Laure de Mazerat, Directrice des Ressources de la Culture - Ville et Métropole de Toulouse
Monsieur David Mozziconacci, Directeur des études art/design/design graphique
Madame Karina Cobo Dorado, coordonnatrice du département musique
Madame Sophie Barousse, gestion des affaires générales, rédactrice du procès-verbal.

Excusés :

Monsieur Pierre Esplugas-Labatut, Adjoint au Maire a donné pouvoir à Madame Nicole yardeni
Monsieur Francis Grass, Adjoint au Maire a donné pouvoir à Monsieur Samir Hajije
Monsieur Jean-Paul Bouche a donné pouvoir à Madame Nina Ochoa
Monsieur Maxime Boyer a donné pouvoir à Monsieur Yannick Callier
Monsieur Gérard André a donné pouvoir à Monsieur Xavier Saint Criq
Madame Agathe Roby, Conseillère municipale
Monsieur Michel Roussel, Directeur régional des Affaires culturelles a donné pouvoir à Monsieur Frédéric Bourdin
Monsieur Emmanuel Pidoux a donné pouvoir à Madame Marie-Béatrice Angele,
Madame Christine Sibran a donné pouvoir à Monsieur Olivier Huz
Monsieur Philippe Fermanel, Administrateur de l'Etat - DRFIP31
Madame Marion Muzac, Directrice des études danse



Madame la présidente du Conseil d'administration ouvre la séance à 14h30.

Alain Combres souhaite accueillir 2 étudiantes qui ont été invitées par la Présidente pour représenter l'association des étudiants de l'isdaT ; il précise qu'elles ne peuvent pas prendre part au vote.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 27 novembre 2024**

Alain Combres précise que l'approbation du Conseil d'administration est appelée sur le procès-verbal qui fait état des votes des délibérations. Ce procès-verbal fait l'objet de publicité sur le site internet et affiché au sein de l'école.

Le contenu détaillé des échanges est retranscrit dans un autre document, qui n'a pas vocation à être publié, mais peut être consulté sur demande.

Jeanne Falzon précise que ces dispositions sont prévues à l'article 7 du Règlement intérieur de l'école.

Le Conseil d'administration décide, après en avoir délibéré :
APPROUVE le procès-verbal à l'unanimité.

Nombre de votants : 20

Pour : 20, contre 0, abstention 0

- **Signature Convention de partenariat entre l'EPE Université Toulouse-Capitole et l'isdaT**

Après une présentation détaillée de la convention par Alain Combres :

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention annexée au projet de délibération, définissant les modalités du partenariat entre l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse et l'EPE Université Toulouse-Capitole,

AUTORISE la Présidente de l'isdaT à signer le projet de convention et tout document relatif à ce dossier.

Nombre de votants : 20

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 8

Monsieur Samir Hajije quitte la séance (pouvoir de Monsieur Francis Grass).

- **Modification et création d'emplois permanents – mise à jour de la consistance du personnel**

Jeanne Falzon précise que cette délibération requiert un quorum des 2/3 des voix pour être adoptée.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification d'un poste de professeur territorial d'enseignement artistique à temps complet à 16h par semaine pour occuper les fonctions de professeur de dessin, en deux postes de professeurs territoriaux d'enseignement artistique à temps non complet à 8h par semaine, pour occuper les fonctions de

professeurs de dessin (voir fiches de poste ci-jointes), et ce à compter du 1^{er} février 2025 ;

APPROUVE la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet (41h15 annualisées par semaine) pour occuper les fonctions d'assistant.e en gestion financière et comptable (voir fiche de poste ci-jointe), et ce à compter du 1^{er} février 2025 ;

ADOPE les modifications de la consistance du personnel permanent détaillée dans le tableau des effectifs ainsi proposées, selon le tableau joint en annexe ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget 2025 aux chapitre et article prévus à cet effet, et que Monsieur l'Administrateur de l'Etat, responsable du service de Gestion Comptable de Toulouse Municipale est autorisé à prélever les sommes nécessaires au paiement des dépenses résultant de cette décision sur les crédits inscrits au budget de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse.

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

- **Point d'étape sur l'étude relative à l'avenir des départements de Musique et danse**

Madame la Présidente présente à l'assemblée l'exposé suivant :

Par délibération n°388/2024 en date du 27 novembre 2024, le Conseil d'administration a autorisé la Présidente à nommer monsieur Alain Combres, qui occupe l'emploi de directeur de projet depuis le 2 septembre 2024, Directeur général par intérim de l'IsdaT à compter du 27 novembre 2024 et ce pour 3 mois, prolongeable en fonction des besoins, dans l'attente de la procédure de recrutement d'un Directeur général statutaire à lancer dès le 1^{er} février 2025 après la présentation du pré-rapport sur l'étude relative à l'avenir de l'IsdaT en Conseil d'administration le 31 janvier 2025.

Monsieur Alain Combres expose à l'assemblée le pré-rapport sur l'étude relative à l'avenir des départements de musique et danse :

- Le cadre de la mission et la méthodologie
- Le recueil de données
- Les principaux freins à la mise en œuvre de transversalités entre ADDG et le spectacle vivant
- Le bien-fondé d'une démarche de détachement / rattachement largement souhaitée par les acteurs
- Le cadre général des préconisations nécessaires à la réussite du rattachement
- Les points de vigilance et les opportunités
- Un focus réglementaire
- Un focus budgétaire
- Une analyse financière structurelle des départements du spectacle vivant

A la fin de sa présentation, Alain Combres requiert l'expression du Conseil d'administration et présente un calendrier prévisionnel sous réserve de l'avancement des discussions avec les établissements susceptibles de recevoir les départements de danse et de musique.

Après avoir entendu la présentation du pré-rapport sur l'étude relative à l'avenir des départements de danse et de musique :

le Conseil d'administration EN PREND ACTE.